

AVIS PUBLIC



ADOPTION

« RÈGLEMENT VISANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SUR LES SERVICES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU (EXERCICE FINANCIER 2021) »

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), que le règlement intitulé « Règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2021) » sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le mardi 1 décembre 2020, à 19 h, à huit clos.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 5 novembre 2020.

Nataliya Horokhovska
La secrétaire d'arrondissement par intérim